



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.fr
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 68-2013
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 24 octobre 2013**

Nombre de membres afférents au C.C. : 35
Nombre de membres en exercices : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 1
Date de convocation : 17/10/2013
Date d'affichage : 17/10/2013

Le 24 octobre 2013 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Mesdames CHALEYSSIN Pilar et LOPEZ Vivette, Messieurs BALANA René, EYMARD Christian, LAURENT Jean-François et REY Jacky.

Mesdames ARCARO Marie-Madeleine, CAZELLET Sylvette, CHARNOT Lucile, DOUDELET Geneviève, FOURNERA Marie, NECTOUX Agnès et WINTZ Annie.

Messieurs AGNEL Thierry, BENY Jacques, CHAMBELLAND Michel, FIRMIN Yves, GILLES Patrick, GOELLNER Denis, HUMBERT Bernard, JULIEN Daniel, MEYRONNET André et MONNIER Robert, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Monsieur Jacky REY

Objet : Modification de la grille tarifaire des déchetteries communautaires

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et Responsable de la Commission des « Finances ».

Monsieur LAURENT indique qu'afin de pallier aux difficultés de facturation des professionnels en déchetterie, le Bureau communautaire s'était prononcé favorable à l'instauration d'une redevance forfaitaire annuelle pour les professionnels. Cette redevance serait accompagnée d'une nouvelle grille tarifaire au m3 avec des prix légèrement en baisse par rapport à ceux pratiqués aujourd'hui.

La Commission Environnement/SPANC et le Bureau Communautaire ont étudié les modalités de mise en œuvre. Il en ressort le schéma suivant :

Types de déchets	Professionnels du territoire			Professionnels hors territoire	
	Tarifification actuelle	Proposition	Proposition montant redevance forfaitaire	Tarifification actuelle	Proposition
Encombrants	17.00 €	14.00 €	10 €/mois*	17.00 €	28.00 €
Gravats	15.00 €	13.00 €		15.00 €	26.00 €
Carton	6.00 €	0.00 €		6.00 €	6.00 €
Déchets verts PFB	5.00 €	4.00 €		5.00 €	10.00 €
Déchets verts	10.00 €	8.00 €		10.00 €	16.00 €
Bois	12.00 €	10.00 €		12.00 €	24.00 €
Métaux	4.50 €	0.00 €		4.50 €	0.00 €

*payable annuellement en une seule fois

J B E

Monsieur LAURENT précise que pour les professionnels hors territoire, il est prévu de ne pas appliquer de redevance forfaitaire annuelle et de doubler les prix au m3.

Monsieur LAURENT précise qu'il est donc proposé au Conseil, après avis de la Commission et du Bureau communautaire du 15 octobre 2013, de délibérer sur la mise en place de la redevance forfaitaire annuelle à compter du 1^{er} janvier 2014 et sur la nouvelle tarification correspondante.

***Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 octobre 2013,
Vu l'avis de la Commission Environnement/SPANC du 26 juin 2013,***

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité,

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

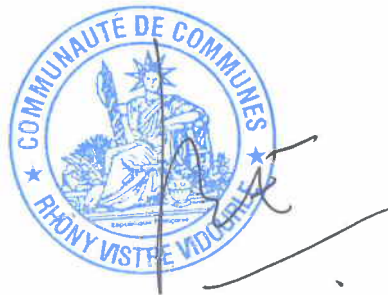
Autorise la mise en place de la redevance forfaitaire annuelle à compter du 1^{er} janvier 2014 et,

Approuve la nouvelle tarification selon le tableau visé supra.

Fait et délibéré le jour, mois et en susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20131024-68-2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2013